

Mourir enseveli, non merci !

Cette année encore, avec l'arrivée du beau temps, plusieurs chantiers sont mis en branle dans les Laurentides. Ces chantiers comportent des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs de la voirie et de la construction, notamment pour les travailleurs qui exécutent des travaux d'excavation et de tranchées.

Une vie perdue par un affaissement dans une tranchée est une vie qui aurait pu être



sauvée. Les méthodes de travail sécuritaires sont connues depuis longtemps. La Commission de la santé et de la sécurité du travail

(CSST) rappelle que des moyens efficaces, tels que la formation des travailleurs ainsi que la prise en charge des risques permettent d'éviter les accidents du travail.

Des facteurs tels qu'une mauvaise méthode de travail, une gestion déficiente de la santé et de la sécurité et un manque de formation sont la cause de nombreux accidents de travail. Lorsque des travailleurs sont présents dans une tranchée, les parois de celles-ci doivent être étançonnées, les matériaux doivent être déposés à plus de 1,2m du bord des parois et les véhicules et les machines doivent circuler ou être stationnés à plus de 3 m de la tranchée.

La direction régionale des Laurentides de la CSST a envoyé, en décembre dernier, un avis à toutes les municipalités de son territoire pour rappeler les règles de sécurité à suivre lors des travaux d'excavation et de tranchées. Les municipalités ont aussi



l'obligation de faire parvenir à la CSST des Laurentides leur programme de prévention s'appliquant aux travaux d'excavation et de tranchées dans le cadre de son «Opération Municipalités».

Depuis 1997, la CSST met en œuvre un Plan d'action construction qui comporte une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les dangers liés aux chutes, aux échafaudages inadéquats, aux travaux d'excavation et de tranchées mal sécurisés, aux travaux près des lignes électriques et à tous les dangers industriels pour la santé.

Source: Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction régionale des Laurentides



ÉQUIPEMENT LAURENTIEN ENR.
(DIVISION DE SERVICES FORESTIERS DE MONT LAURIER LTÉE)

Denis Avon

Camions articulés JD250D et JD300D disponibles en location

	JD250D	JD300D
Charge nominale	51 150 lb (23 200 kg)	60 190 lb (27 300 kg)
Capacité (SAE 2:1)	18 v ³ (13,8 m ³)	26,3 v ³ (16,6 m ³)
Puissance:	PowerTech Plus 265 hp	PowerTech Plus 285 hp
Transmission	automatique ZF	automatique ZF

**Vente neufs et usagés
service et pièces
Programmes de location
à court et long terme disponibles**



Tél.: (819) 326-7373 • 1-800-567-6757
Cell: (514) 803-9747 • Fax: (819) 326-7222
4863 Route 117, Sainte-Agathe-des-Monts, QC J8C 2Z8

Équipement

NCN **UNE EXPERTISE...**
Ltée **à votre service!**



Systèmes d'étançonnement sécuritaires utilisés par de nombreuses municipalités et entrepreneurs au Québec



Systèmes de sécurité pour tranchées

Montréal
(514) 385-9636
Québec
(418) 872-5066
1-800-352-7379
www.equipementncn.com

Équipement
NCN
Ltée

VENTE • LOCATION • FORMATION